ART. UNIQUE N° 49

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 49

présenté par

Mme Soudais, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« , comme la suppression des subventions en faveur des combustibles fossiles, la limitation de la pollution lumineuse, le soutien au reboisement et la lutte contre la pollution des sources d'eau, comme l'ont exprimé les Européens consultés »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES souhaite s'assurer que l'Union européenne mène en effet des politiques plus concrètes et plus écologiques au niveau européen, comme l'entend l'alinéa 13.

A propos de la Conférence pour l'avenir de l'Europe, les différents sites web de l'UE expliquent ce qui suit : « Durant un an, des citoyens de toute l'Europe se sont réunis pour s'écouter mutuellement, partager des idées et formuler des recommandations sur l'avenir de l'Europe. Ils ont ensuite transmis leurs recommandations pour en débattre avec des acteurs politiques et d'autres parties prenantes, à

ART. UNIQUE N° 49

savoir des représentants des institutions de l'UE, des élus aux niveaux national, régional et local, des partenaires sociaux et des représentants de la société civile ».

Cet amendement a justement pour objectif de soutenir les idées que ces européens avaient défendues lors de cette conférence. En effet, les Européens qui ont participé à cette conférence avaient des recommandations très exigeantes et sensées en matière d'écologie et de protection de la biodiversité européenne.

Certaines de ces recommandations impliquaient la suppression des subventions en faveur des combustibles fossiles, la limitation de la pollution lumineuse, le soutien au reboisement et la lutte contre la pollution des sources d'eau européennes. Etant donné qu'aucune mention n'est faite de ces recommandations concrètes dans ce texte, nous souhaitons les ajouter pour faire valoir les préoccupations des européens consultés.